

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/01/2026 - B2026/003508 - 2013 B 06433 - 799 085 659 - A2F CATERING SAS

Cat. pi Conforme 1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2025

Désignation de l'entreprise Société A2F CATERING SAS Néant *
Adresse de l'entreprise 11 BOULEVARD DU PILAT 69440 CHAUSSAN
Numéro SIRET * 79908565900024 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

					Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 4]				Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobiliisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012							
		Autres *	014		016							
	Immobiliisations corporelles *		028	16 482	030	1 255	15 227					
	Immobiliisations financières * (1)		040	4 200	042		4 200					
	Total I (5)		044	20 682	048	1 255	19 427					
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			2 153				
	Marchandises *		060	1 653	062		1 653					
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	20 782	070		20 782	28 103				
		Autres * (3)	072	2 935	074		2 935	2 510				
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	4 784	086		4 784	10 332				
	Charges constatées d'avance *		092		094							
	Total II		096	30 154	098		30 154	43 098				
Total général (I+II)			110	50 836	112	1 255	49 581	43 098				
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000		1 000				
	Ecart de réévaluation				124							
	Réserve légale				126	100		100				
	Réserves réglementées*				130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131			8 710					
	Report à nouveau				134	35		(7 610)				
	Résultat de l'exercice				136	(635)		(1 065)				
	Subventions d'investissement				137							
	Provisions réglementées				140							
	Total I				142	500		1 135				
Provisions pour risques et charges				154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	17 567		12 754				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164							
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	8 117		11 603				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169		1 696	2 520					
	Comptes courants d'associés				173	21 700		15 085				
	Autres dettes				175							
	Produits constatés d'avance				174							
Total III				176	49 080		41 962					
Total général (I + II + III)						180	49 581		43 098			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	20 682			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Société A2F CATERING SASNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	10 482	444		446	10 482		10 482	
	Installations générales, agencements divers	450		452	6 000	454		456	6 000		6 000	
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482	4 200	484		486	4 200		4 200	
TOTAL		490		492	20 682	494		496	20 682		20 682	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499				
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	291	534		536	291			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	964	544		546	964			
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572	1 255	574		576	1 255			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société A2F CATERING SAS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc am divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Déficits de l'exercice	860	635
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	635

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	6 127
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 131
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : Société A2F CATERING SAS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 7 9 9 0 8 5 6 5 9 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A2F CATERING SAS

ADRESSE (voie) 11 BOULEVARD DU PILAT

CODE POSTAL 69440 VILLE CHAUSAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille FRISINA Prénom(s) ANDREA

Nom d'usage % de détention 70.00 Nb de parts ou actions 70

Naissance : Date 080162 N° Département Commune CANDIDONI Pays IT

Adresse : N° 11 Voie BOULEVARD DU PILAT

Code postal 69440 Commune MORNANT Pays France

Titre (2) M Nom de famille FRISINA Prénom(s) ALESSIO

Nom d'usage % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 30

Naissance : Date 130291 N° Département 69 Commune GIVORS Pays FR

Adresse : N° 11 Voie BOULEVARD DU PILAT

Code postal 69440 Commune MORNANT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

7 9 9 0 8 5 6 5 9 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A2F CATERING SAS

ADRESSE (voie)

11 BOULEVARD DU PILAT

CODE POSTAL

69440

VILLE

CHAUSSAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 227		15 227	
21540000	MATERIEL INDUSTRIEL	10 482		10 482	
21810000	MATERIEL TRANSPORT	6 000		6 000	
28154000	AMORT.MAT INDUSTRIEL	291		291	
28181000	AMORT MAT TRANSPORT	964		964	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 200		4 200	
27500000	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	4 200		4 200	
TOTAL I		19 427		19 427	
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION			2 153	2 153	100.00
31000000	MATIERES PREMIERES		2 153	2 153	100.00
MARCHANDISES		1 653		1 653	
37000000	STOCK DE M/SES	1 653		1 653	
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		20 782	28 103	7 321	26.05
41100000	CLIENTS	20 782	28 103	7 321	26.05
AUTRES CREANCES		2 935	2 510	425	16.95
40100000	FOURNISSEURS		4	4	100.00
44566000	TVA DEDUCT S/ACHATS		1 510	1 510	100.00
44567000	Crédit de TVA à reporter	1 565		1 565	
44580000	TVA A REGULARISER	1 170		1 170	
44586000	TVA S/FACT.NON PARVE	200		200	
46710000	COMPTE VIVA WALLET		996	996	100.00
DISPONIBILITES		4 784	10 332	5 549	53.70
51200000	VIVA VALLET	158		158	
51212000	CA MORNANT	4 625	3 640	985	27.06
53000000	CAISSE		6 692	6 692	100.00
TOTAL II		30 154	43 098	12 944	30.03
TOTAL GENERAL		49 581	43 098	6 483	15.04

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	1 000	1 000		
RESERVE LEGALE	100	100		
10611000 RESERVE LEGALE PROP.	100	100		
AUTRES RESERVES		8 710	8 710	100.00
10680000 AUTRES RESERVES		8 710	8 710	100.00
REPORT A NOUVEAU	35	7 610	7 646	100.47
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	35		35	
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		7 610	7 610	100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	635	1 065	429	40.34
TOTAL I	500	1 135	635	55.94
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	17 567	12 754	4 814	37.74
16416100 PRET N°04505257	7 303	12 746	5 442	42.70
16416200 PRET N°72229236	10 264		10 264	
16884000 INT COURUS/EMPRUNT E		8	8	100.00
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 117	11 603	3 486	30.04
40100000 FOURNISSEURS	6 917	11 318	4 401	38.88
40810000 FOURNIS FACT.NON PAR	1 200	285	915	321.05
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 696	2 520	825	32.72
42100500 FRISINA Andrea		809	809	100.00
43100000 SECURITE SOCIALE	1 696	664	1 032	155.39
43710000 CAISSE RETRAITE		135	135	100.00
43720000 CAISSE PREVOYANCE		198	198	100.00
43734000 MUTUELLE		28	28	100.00
44210000 PLVT A LA SOURCE		52	52	100.00
44551000 TVA A DECAISSER		602	602	100.00
44860000 ETAT AUTRES CH A PA		32	32	100.00
COMPTES COURANTS D'ASSOCIES	21 700	15 085	6 615	43.85
45517000 C/C FRISINA Andréa	21 700	15 085	6 615	43.85
TOTAL III	49 080	41 962	7 118	16.96
TOTAL GENERAL	49 581	43 098	6 483	15.04

A2F CATERING
SAS au capital de 1 000,00 €
Adresse : 11 Boulevard Du pilat,
Mornant RCS LYON
799085659

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 30/06/2025

Le 30/06/2025, à 10h00

Les associés de la société A2F CATERING, SAS au capital de 1 000,00 € divisés en 100 actions, dont le siège social est situé au 11 Boulevard Du pilat, Mornant, se sont réunis audit siège sur convocation de chaque associé par courrier électronique.

L'assemblée est présidée par Andrea Frisina en sa qualité de Président de la société, conformément à l'article des statuts relatif à la direction de la Société (ci-après le "Président de l'Assemblée").

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents. Le Président de l'Assemblée communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 associés, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés. Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau les documents suivants :

- le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 le texte
- des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- les copies des courriers électroniques
- la feuille de présence
- le rapport de gestion

Le Président de l'Assemblée déclare que les documents requis ont été adressés aux associés 15 jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président de l'Assemblée donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Le Président de l'Assemblée rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 Quitus
- de la gérance
- Affectation du résultat
- Ratification de la rémunération du Gérant

- Examen du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport
- Pouvoir pour formalités à accomplir

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les associés présents.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un déficit de SIX CENT TRENTÉ CINQ EUROS (635,00 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/12/2024, s'élevant à SIX CENT TRENTÉ CINQ EUROS (635.00 €) de la manière suivante :

Report à nouveau : SIX CENT TRENTÉ CINQ EUROS (635,00 €)

Apurement des pertes par prélèvement sur les réserves : ZÉRO EURO (0,00 €)

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes versés
2023	0,00 €
2022	0,00 €
2021	0,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'assemblée, après avoir entendu le rapport spécial du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en

prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le Président

✓ LU


signature

1